

LE VIGAN
GARD

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 25/013



Réservation du stationnement rue Gisèle Halimi

Le Maire de Le Vigan

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, L2211-1, L 2212-2 et L 2213-1.
- **VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 23/05/2020 accordant au Maire les délégations prévues par l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** le Code de la Route,
- **CONSIDÉRANT** la demande de la Gendarmerie nationale.
- **CONSIDÉRANT** la venue de nombreuses autorités.
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous en raison de l'inspection annoncée de la brigade territoriale de Le Vigan le 31 janvier 2025.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Rue Gisèle Halimi, le 31 janvier 2025 :
Le stationnement est interdit et réservé aux autorités.

ARTICLE 2 :

L'ampliation de cet arrêté est transmise à la gendarmerie nationale

Fait en l'hôtel de Ville
Le 15 janvier 2025
Le maire
Sylvie Arnal

